



Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 06 83
cadilhac@cadilhac.ma

Fiche de données de sécurité

Acide Sulfurique 50%

Réf : DA02-22
Version v1
Date 31/03/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom: ACIDE SULFURIQUE

Dénomination commerciale du produit : ACIDE SULFURIQUE 50%

Identification de la société/entreprise :

Cadilhac SA.

Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa

Tel : 05 22 35 06 00

Fax : 05 22 35 06 83

cadilhac@cadilhac.ma

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Constituant	Numéro CAS	EINECS	Symb	R	%
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	C	35	50%

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Risque d'effets corrosifs graves.

Classement de la Préparation :



Corrosif

R 35 Provoque de graves brûlures.

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

En cas d'exposition par inhalation	Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.
En cas de projections ou de contact avec les yeux	Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.
En cas de projections ou de contact avec la peau	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. Retirer les vêtements contaminés. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de SOx. En cas de contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

Moyen d'extinction approprié : Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau, mousse, CO2 ou poudre.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

Équipement de protection personnelle : Les pompiers doivent utiliser une cagoule à adduction d'air frais et une combinaison de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Ne pas inhaler les vapeurs. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts. Lors de déversements importants, endiguer les liquides avec du sable ou de la terre. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes de nettoyage	Ramasser avec des matériaux absorbants (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées ...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de l'hydroxyde de sodium dilué (lessive de soude)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation	Travailler sous un ventilateur aspirant ou une hotte à aspiration. La pièce où cette substance est utilisée doit être équipée d'une douche d'urgence et de moyens pour rincer les yeux. En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse.
Stockage	Cette substance devrait être stockée hors d'accès non autorisé. Tenir à l'écart de produits chimiques combustibles, bases, chromates, chlorates, nitrates et autres agents d'oxydation. Ne pas stocker dans des récipients métalliques Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10). Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm	VLE-mg/m3	Notes	TMP N°
7664-93-9	-	1	-	3	-	-
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm	MAK-mg/m3	Notes	Notes	
7664-93-9	I	-	1i	-		

ACGIH(TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m3	STEL-ppm	STEL-mg/m3	Notes	Notes
7664-93-9	-	1	-	3	A2	S

Valeurs limites d'exposition (2003):

ACGIH/TLV	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
7664-93-9	1 mg/m3	3 mg/m3	-	-	-
Allemagne/MAK	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
7664-93-9	0,1 mg/m3	0,1 mg/m3	0,2	-	I

Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtr E).
Protection des mains	Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés. Porter des gants en caoutchouc néoprène ou PVC.
Protection des yeux et du visage	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage. Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

- Etat Physique : Liquide légèrement visqueux.
- pH de la substance/préparation : Acide Fort
- Densité : 1,40
- Hydrosolubilité : Soluble. 100 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Matières à éviter :

Réactions vives avec les matières organiques, les métaux en poudre, les carbures, chlorates, chromates, permanganates, nitrates et fulminates.

Si l'on verse de l'eau sur de l'acide sulfurique concentré, celui-ci explose, cette réaction est accompagnée de projections de liquide.

Réactions violentes avec les bases fortes anhydres ou en solution.

Corrosion de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux :

Se décompose en oxydes de soufre et hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de trois minutes.

En cas d'exposition par inhalation	Irritation intense des muqueuses oculaires et respiratoires : hyperhémie conjonctivale, larmolement, douleur oculaire et rétrosternales, toux et dyspnée. Il faut craindre la survenue d'un oedème lésionnel.
En cas d'ingestion	Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. Les vomissements sont fréquents et sanglants. Brûlures sévères de la cavité buccopharyngée
En cas de projections ou de contact avec la peau	Les projections de solutions concentrées sont responsables de lésions caustiques sévères si une décontamination n'est pas rapidement réalisée.
En cas de projections ou de contact avec les yeux	Les projections de solution concentrées sont responsables de lésions sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée. En cas d'atteinte, des séquelles invalidantes sont possibles : opacités cornéennes, cataracte, glaucome

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité : Pour l'acide sulfurique (en concentration $\geq 15\%$) - POISSON -CL(24h) = 82 mg/l, DAPHNIE - CE(24h) = 29mg/l.

Effets nocifs divers : Allemagne: WGK 1 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés	Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
Dispositions locales	La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN2796=ACIDE SULFURIQUE ne contenant pas plus de 51 % d'acide ou ÉLECTROLYTE ACIDE POUR ACCUMULATEURS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	C1	II	8	80	LQ22	-



IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo			
	8	-	II	1 L	F-A,S-B	-			
IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	
	8	-	II	809	1 L	813	30 L	-	
	8	-	II	Y809	0.5 L	-	-	-	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :



Corrosif

Contient du :

016-020-00-8 ACIDE SULFURIQUE 50%

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R 35	Provoque de graves brûlures.
S ½	Conserver sous clef et hors de portée des enfants
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S 25	Eviter le contact avec les yeux.
S 27	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S 28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment

S 30	Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
S 64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
S 20	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Dispositions particulières :

- Fermeture de sécurité pour enfants (Annexe IV A2 1999/45/CE)
- Indication de danger détectable au toucher.
- Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation) : Acide sulfurique (> 25%) (Emploi, stockage de l') : N°1611 - en (Quantité >= 250 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 1 km
- en (Quantité >= 50 t) mais (Quantité < 250 t) => Régime D.
- Allemagne: WGK 1 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations nationales et Européennes.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.